



N° 1354-2013/APS/DFA/SU

Date du : 08/07/2013

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : approbation du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis mis en élaboration

PJ: un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis a été mis en élaboration par la délibération modifiée n° 34-2007/APS du 12 avril 2007.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD a été soumis à une enquête administrative, d'une durée de trois mois, du 7 mai au 10 août 2012. Les avis émis lors de cette enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Conformément à la délibération modifiée n°74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, le PUD a ensuite été rendu public par la délibération n°50-2012/APS du 18 décembre 2012, après un avis favorable du Comité d'Aménagement et de l'Urbanisme de la province Sud (CAUPS) en date du 20 novembre 2012.

Le projet de PUD rendu public a alors été soumis à enquête publique du 23 janvier au 8 mars 2013. Madame Isabelle WERNERT, directrice du service technique de la commune de Dumbéa, nommée commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique, a émis un avis favorable au projet de PUD sous réserve de la prise en considération des remarques formulées dans son rapport et ses conclusions, remis à la province Sud le 4 avril 2013. Suite à l'enquête publique, le projet de PUD a évolué sans impacter son économie générale.

Il appartient désormais à l'assemblée de province d'approuver le plan d'urbanisme directeur, après avis du CAUPS. Ce dernier a émis un avis favorable le 29 juillet 2013 au projet de délibération qui vise à approuver le plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.